



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HALTE À LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE CRIMINALISATION ET D'ENFERMEMENT DES MIGRANTS ET DES DEMANDEURS D'ASILE.

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (**RADDHO**) exprime sa grave préoccupation par rapport aux premières mesures qui inaugurent la présidence Française de l'union européenne et dont l'agenda est l'instauration d'un pacte européen sur l'immigration et l'asile qui va accentuer la vulnérabilité et la criminalisation de l'immigration et du droit d'asile.

Déjà, la directive adoptée par le parlement européen le 18 juin dernier restreint si besoin en était le droit d'immigrer ou de demander asile donnant totalement raison à ceux qui dénoncent l'intention de bâtir une forteresse Europe contre les envahisseurs de la faim.

Cette directive résultat d'un compromis inique tend à harmoniser par le bas les législations européennes en matière de rétention et d'expulsion des étrangers indésirables sur le sol européen et à généraliser les politiques d'internement des migrants.

Les dispositions de cette directive sont iniques et marquent une fantastique regrettable régression des droits de l'homme et reflète la brutalité du sort réservé aux migrants, demandeurs d'asile, réfugiés, tous indésirables sur le continent européen. Qu'on en juge :

- Dix huit mois (18) d'internement pour le seul fait d'avoir franchi les frontières et de vouloir vivre en Europe,
- Rétention et expulsion de mineurs et de personnes vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées, victimes de torture...),
- Possibilité d'expulser des personnes vers un pays de transit, même en l'absence de liens familiaux avec/dans ce pays,
- Interdiction de retour sur le territoire européen pour une durée de cinq ans(5), pour les étrangers expulsés,
- Non délivrance de titre de séjour aux étrangers souffrant de maladies graves...

Cette directive place les étrangers surtout ceux en provenance de l'Afrique subsaharienne dans une situation d'exception (internement à la discrétion de l'administration, faiblesse des droits de la défense, bannissement).

La RADDHO :

- **dénonce** ces mesures outrancières qui ouvrent la voie à une généralisation de politiques de criminalisation, d'enfermement et d'emprisonnement des migrants et constituent une nouvelle étape grave dans l'affaiblissement des normes relatives à la protection des libertés et droits fondamentaux garantis par la Convention Européenne des Droits de l'Homme,
- **déplore** l'adoption d'une directive où le racisme et la xénophobie l'emportent sur le respect de la dignité et l'égalité de tous les hommes et leur droit de circuler librement dans le monde. Situation tout de même paradoxale dans le contexte d'une mondialisation où l'on garantit la circulation des capitaux et des biens.

La RADDHO :

- **reconnait** l'entière responsabilité de l'Union Africaine qui s'empare dans un silence assourdissant au moment où l'Europe élargit le contrôle de ses frontières sur les cotes de l'Afrique l'Ouest (avec le dispositif FRONTEX) ;
- **Exhorte** l'Union Africaine à faire preuve de plus de célérité et de réactivité pour la protection de ses citoyens.

Le Président

Villa N°4024 Amitié II – Allées Seydou Nourou TALL – BP : 15246 Dakar _ Fann SENEGAL

Téléphone : (221) 865 00 30 – Fax : (221) 824 60 52

E-Mail : raddho@telecomplus.sn – obsdh@sentoo.sn - Site web : www.raddho.africa-web.org